

## Les droits syndicaux bafoués par l'Administration

Depuis plusieurs années déjà, le droit syndical a été sciemment mis à mal pour empêcher les personnels de rencontrer les organisations syndicales. Il a été parfois bien difficile pour certains enseignants de participer à nos réunions d'information syndicale (RIS), ou nos stages de formation syndicale... lourdeurs administratives, refus de participation... nécessité de service... autant de raisons qui pointent au final la pénurie de remplaçants la relégation du droit des personnels au 2nd plan et parfois

l'interprétation zélée des textes par certains IEN. Le SNUipp-FSU 62 est encore intervenu sur plusieurs situations au cours de cette année. Il est inacceptable que les droits des personnels soient bafoués.

Le SNUipp-FSU 62 remercie tous les collègues qui sont venus nous rencontrer et débattre sur la profession. Ce qui compte pour le SNUipp-FSU 62 : c'est votre parole !

Continuez à faire vivre vos droits syndicaux en venant nombreux à nos RIS et nos stages ! (Calendrier des RIS et stages dans notre prochain journal de rentrée)

## SMA et grève : STOP à la déclaration préalable !

Lors des dernières grèves, le SNUipp-FSU a appelé les enseignant-es des écoles à abandonner la fastidieuse procédure de déclaration préalable. Dès la parution de la loi du 20 août 2008 instituant « un droit d'accueil dans les écoles maternelles et primaires », le SNUipp-FSU s'était opposé à ce texte qui constitue une entrave au droit de grève des enseignant-es du premier degré et une discrimination qui leur est faite par rapport aux autres personnels de la fonction publique.

Cette loi avait d'ailleurs été contestée par de nombreux parlementaires, dont le Président de la République et le Premier ministre actuels, qui avaient saisi le Conseil constitutionnel.

Pour obtenir l'abrogation de cette loi, le SNUipp-FSU a interpellé la ministre et l'ensemble des parlementaires

Le SNUipp-FSU invite simplement les enseignants à informer directement les parents de leur participation à une grève.

**Abandonnons tous la déclaration d'intention préalable de faire grève !**

De même, après une grève, ne signez plus la liste d'émargement lorsque vous êtes grévistes.

Toutes les infos, l'actualité, ...sur [62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr)...  
Facebook...SNUipp-FSU Pas-de-Calais...



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot Rédaction : Alexandra Regniez Dehouck, Bernard Favril CPPAP 0415S07249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras



C'est décidé, je me syndique au SNUipp-FSU 62



Journal Départemental du SNUipp-FSU  
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais  
Maison des sociétés  
16 rue Aristide Briand  
62000 Arras  
tél/fax : 03 21 51 72 26



Date de dépôt :  
le 26/06/15

[Sommaire]

- page 1
- ▶ **Edito**
- page 2
- ▶ **CAPD**
- page 3
- ▶ **Nouveaux Programmes / CUI**
- page 4
- ▶ **Hors-classe**
- page 5
- ▶ **Adhésion**
- page 6
- ▶ **SEGPA / arrêts maladie**
- page 7
- ▶ **Formation / Education prioritaire**
- page 8
- ▶ **Droits syndicaux**

Jun 2015 N° 170 - journal du SNUipp62 - CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165-6417

[Edito]

### L'école est finie...!

Exit la surcharge quotidienne de travail avec son lot d'injonctions et de paperasse inutile ! Il est temps de « se poser », de se reposer et de laisser la pédagogie un peu de côté. On range le cahier-journal, les 108h, Magistère qui brasse de l'air.(cf page 7) et tout le tra-la-la... On arrête de courir partout, on pense enfin à soi.

Car nous en avons bien besoin, après une ou deux années à éprouver les nouveaux rythmes scolaires, le bilan réalisé auprès des enseignants est sans appel : la nouvelle organisation de la semaine ne fait pas ses preuves auprès des élèves, tant au niveau des apprentissages que de l'égalité des chances, a dégradé les conditions de travail des personnels et a mis l'école aux mains des pouvoirs politiques municipaux.

Fidèle à ses valeurs, l'équipe du SNUipp-FSU 62 a mené toute l'année des luttes et actions syndicales pour faire respecter les droits de tous les personnels (comme les AVS, cf page 3), pour améliorer vos conditions de travail et militer pour une école qui fasse réussir tous les élèves.

Mais en attendant, il est grand temps pour chacun(e) de troquer son cartable contre sa valise pour un repos bien mérité.

Le SNUipp-FSU 62 vous livre les toutes dernières informations de l'année avant de vous souhaiter :

Bonnes vacances à toutes et à tous !  
Bonne route aux camarades retraités !

La lutte syndicale se poursuit... Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre et soutenir nos actions, alors n'oubliez pas de vous syndiquer si vous ne l'êtes pas encore (cf page 5), et rendez-vous à la rentrée avec le SNUipp-FSU 62 !

Dominique Dauchot  
Secrétaire Départementale



**[Vos élus vous rendent compte...]**

Premier temps du mouvement:

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à l'extension de vœux, aux postes de titulaires départementaux, aux postes à profil, à l'annexe 4 bis pour travailler en éducation prioritaire.

Grâce à sa publication du mouvement géographique anonymé, le SNUipp-FSU 62 a pu intervenir auprès de l'administration afin de régulariser plusieurs situations.

Les élus du personnel SNUipp-FSU 62 sont intervenus sur plusieurs situations restantes, pour lesquelles il a obtenu satisfaction. Le SNUipp-FSU 62 a également mis en évidence l'incohérence de l'annexe 4 bis et de ses impacts sur le deuxième temps du mouvement.

Le SNUipp-FSU 62 s'est opposé à la demande d'une autre organisation syndicale de permuter deux personnes sur un poste en ASH attribué à titre provisoire, au détriment de l'enseignant qui avait le barème le plus élevé.

Hors-classe des PE :

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la hors-classe et a défendu la création d'échelons supplémentaires et un avancement au rythme le plus rapide pour tous aboutissant à l'indice terminal de la hors-classe, 783.

242 PE ont été promus à la hors-classe, ce qui ne correspond pas au contingent des 4,5 % des enseignants promouvables alloués par le ministère. Une vingtaine de collègues ont donc été lésés. Le SNUipp-FSU a adressé une lettre ouverte au recteur pour dénoncer cette situation qui se produit pour la deuxième année consécutive et a demandé le passage à la hors-classe des enseignants lésés.

Intégration des instituteurs au corps des PE

9 demandes d'intégration au corps de PE ont été émises. 7 ont obtenu satisfaction. Il reste 36 instituteurs/trices en poste dans le Pas-de-Calais.

Baisses de notes:

6 enseignants sont concernés dans le département.

Ineat-exeat.

Toutes les demandes d'ineat/exeat ont été acceptées par l'IA, ce qui marque enfin une prise en compte des situations familiales et privées souvent compliquées des personnels qui formulent cette demande. Restent à connaître les décisions des IA des autres départements !

Allègements de service

Seuls 8 enseignants sur les 44 qui en ont fait la demande ont obtenu un quart d'allègement de service, ce qui n'est pas acceptable pour le SNUipp-FSU. Tout enseignant dont l'état de santé le justifie doit pouvoir bénéficier d'un temps de travail allégé.

La préparation de cette CAPD a mobilisé toute l'équipe du SNUipp-FSU 62, membres du bureau, conseillers syndicaux, correspondants locaux, qui se sont relayés et mobilisés pendant deux semaines afin de répondre à près de 1000 appels, plus de 800 mails!

Tous les syndiqués et enseignants nous ayant transmis une fiche de suivi ont ensuite été contactés .

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre et à vous syndiquer au SNUipp-FSU 62 !

Prochaine CAPD : 27 août, à l'occasion des derniers ajustements du mouvement

**108h : ça déborde encore!**

Avec les injonctions des IEN, les contrôles hiérarchiques, la réforme des rythmes scolaires, le conseil école-collège et la consultation sur les nouveaux programmes non faite sur du temps élève comme le réclamait le SNUipp, le cadre des 108h explose de nouveau. Face à cette situation, les 36 heures d'APC, dont l'efficacité n'est toujours pas démontrée, sont de plus en plus vécues comme une contrainte supplémentaire.

A quand du temps pour le travail en équipe, du temps pour rencontrer les

parents, du temps qui soit vraiment au service de la réussite des élèves ?

C'est dans cette optique que le SNUipp-FSU 62 réclame :

- la suppression des 36 heures d'APC,
- la reconnaissance du travail invisible,
- la confiance rétablie envers les équipes.

STOP aux 108h « fourre-tout » !

**M@gistère****ou Comment zapper la formation continue...**

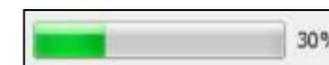
Pour le SNUipp-FSU, la formation est une priorité, un levier incontournable pour permettre aux enseignants d'échanger, de réfléchir, de faire évoluer leurs pratiques et de mettre à jour leurs connaissances alors que de nouveaux programmes vont voir le jour.

Or, à part quelques bonnes ressources, les enseignant-es n'ont toujours aucune lisibilité sur le programme et le contenu des modules m@gistère ainsi que sur les mises en œuvre. Le SNUipp-FSU a demandé un état des lieux des parcours nationaux de formation, précisant les choix pédagogiques et didactiques, ainsi qu'un cadrage national garantissant un traitement équitable.

Alors... Exit les QCM dont le seul but est de vérifier si l'on a bien lu des documents imposés ! Finis les devoirs à la maison à rendre à l'IEN ! Terminées les interrogations écrites sans aucun intérêt ! Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à tout « ctrl ».

La circulaire de rentrée 2015 précise que les parcours m@gistère « ne se substituent pas aux autres modes de formation mais les complètent utilement ».

BONNE REPONSE Madame la Ministre ! Le SNUipp-FSU va même plus loin : la formation continue, sous forme de stage sur le temps de service, doit redevenir une priorité !



PARCOURS VALIDE ! MERCI D'AVOIR LU CET ARTICLE ! ;)

Education prioritaire : la mobilisation paye, Rouvroy et Calonne-Ricouart maintenus en REP

Le 18 décembre 2014, le Ministère a publié la liste des 1082 établissements entrant et sortant de l'Education prioritaire en France. Plusieurs établissements et écoles du Pas-de-Calais devaient quitter l'Education prioritaire. Avec le SNUipp-FSU 62, des centaines de parents et d'enseignants se sont mobilisés (manifestations, écoles et collèges morts, interventions de la presse...). Grâce à cette mobilisation, le Ministère a dû revoir sa copie : 7 réseaux sortants ont été maintenus en REP, dont 2 dans le Pas-de-Calais : Rouvroy et Calonne-Ricouart.

Par contre, si le SNUipp-FSU 62 se réjouit du succès de cette mobilisation, il ne peut accepter que d'autres réseaux soient laissés sur le bord du chemin : leurs caractéristiques n'ont en rien été modifiées et les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants restent très difficiles !



SNUipp-FSU 62 - 16 rue A. Briand 62000 ARRAS - Tél./fax : 03.21.51.72.26

## Nouvelle circulaire SEGPA : quelques avancées

Un deuxième groupe de travail au sujet de la nouvelle circulaire SEGPA s'est tenu le 18 mai. En s'appuyant sur sa consultation des enseignants, le SNUipp-FSU a obtenu des premières avancées :

- La SEGPA est une structure « qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire » et « permet aux élèves de poursuivre leurs apprentissages tout en préparant leur projet professionnel ». Le nombre maximal d'élèves par classe plafonné à 16 devrait être inscrit noir sur blanc.
- 2 heures de coordination-synthèse de la 6ème à la 3ème pour tous les PE sont introduites pour permettre le travail en équipe pédagogique.
- La circulaire précise que « la SEGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre du trouble du comportement ou des difficultés liées à la compréhension de la langue française »

Un prochain groupe de travail se tiendra au ministère le 29 juin

### Ce qu'il reste à conquérir :

- Le montant de rémunération des HSE est toujours injustement inférieur de 30% à celui des PLC. Le SNUipp-FSU a eu l'assurance que des discussions, au point mort depuis novembre, allaient reprendre prochainement.
- Le versement de l'ISAE au niveau de l'ISOE et le passage à 18h.

### Quelle classe de 6ème ?

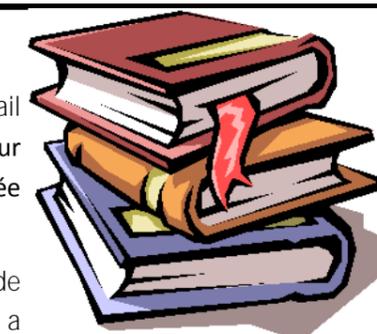
Si le SNUipp a obtenu l'inscription des élèves en classe de 6ème SEGPA (et non dans une classe 6ème de référence), le flou sur son organisation pédagogique et sur les missions des PE spécialisés demeure. Pour le SNUipp, la 6ème SEGPA doit être réaffirmée comme une classe permettant les enseignements adaptés aux besoins des élèves et la co-intervention entre PE et PLC peut être une modalité d'enseignement au choix des équipes, mais ne peut être imposée comme le seul modèle d'apprentissage.

Le SNUipp-FSU continue de porter l'exigence d'une revalorisation salariale pour l'ensemble des collègues et d'une SEGPA organisée avec une structure :

- à quatre divisions incluant la classe de 6ème, permettant le fonctionnement d'un groupe-classe stable et ouvert avec une équipe enseignante resserrée
- avec un directeur de SEGPA titulaire d'un DDEAS.

## Retour sur une consultation bâclée

Des programmes confus, jargonnant, pas suffisamment opérationnels pour le travail des enseignants et qui demandent à être améliorés : résultat d'une consultation sur le projet de nouveaux programmes pour les cycles 2 et 3 qui s'est pourtant achevée le 12 juin.



Le SNUipp-FSU avait demandé que cette consultation soit organisée sur le temps de service des collègues afin de favoriser les échanges et la réflexion, le Ministère en a décidé autrement. C'est la première fois qu'une Ministre décide de ne pas instaurer de demi-journée banalisée comme cela avait été le cas en octobre pour les programmes de maternelle. C'est donc sur leur temps personnel que les enseignants ont dû s'approprier les projets de programmes de plus de 40 pages pour chaque cycle qui comptent aussi plus de 20 pages d'annexes et des liens hypertextes. Ils ont ensuite répondu à 73 questions à choix multiples et 31 questions ouvertes...

Malgré tous ces obstacles, nous espérons que vous avez été nombreux à vous emparer de cette question et que le dossier publié en ligne par le SNUipp-FSU vous a apporté de premiers éclairages pour donner votre avis sur un sujet qui concerne votre travail, l'école et la réussite des élèves.

Le SNUipp-FSU restera vigilant et demandera des éclaircissements, notamment sur le volet n°3 qui doit aider les enseignants à la mise en œuvre de ces programmes. Ils devront indiquer plus distinctement les choix de ce qui doit être enseigné, mais également clarifier et limiter les attendus de fin de cycle. Enfin, il faudra que l'articulation cycle 2 et cycle 3 soit plus cohérente.



## Attention !

### 48h chrono pour déclarer son congé maladie

*Une fois, ça passe... Deux fois, ça casse (le porte-monnaie !)*

Le décret n° 2012-713 du 7 mai 2012 avait modifié l'article 25 du décret 86-442 du 14 mars 1986 concernant les modalités de déclaration du congé de maladie pour exiger la transmission de l'arrêt de travail dans un délai de 48 heures.

Cet article a été une nouvelle fois modifié pour prévoir l'éventualité de sanctions financières en cas de nouvel envoi tardif dans les 24 mois qui suivent un premier retard d'envoi (décret 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif au contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires).

En cas d'envoi de l'arrêt de travail hors délai prévu, l'administration vous informe par courrier du retard constaté et de la réduction de la rémunération à laquelle vous vous exposez en cas de nouvel envoi tardif dans les 24 mois suivants.

En cas de nouvel envoi tardif, le montant de la rémunération afférente à la période écoulée entre la date d'établissement de l'arrêt de travail et la date d'envoi de celui-ci à l'administration est réduit de moitié.

Pour rappel, afin de respecter le secret médical, seuls les volets 2 et 3 de l'imprimé CERFA, sans mention médicale à caractère personnel, sont à transmettre à l'IEN. Vous devez conserver le volet 1 (qui peut, le cas échéant, être présenté à toute requête d'un médecin agréé de l'administration).

## [Contrats CUI]

### Soutenus par le SNUipp-FSU 62, des AVS attaquent un lycée mutualisateur aux Prud'hommes !



Pas moins de 16 AVS et EVS bénéficiant d'un contrat CUI se sont rendus au tribunal des Prud'hommes de Lens le 18 juin avec les représentants du SNUipp-FSU 62. Ils voulaient contester le volume horaire de leurs contrats de travail (21h à 26h de travail selon les cas, payées 20h).

Les représentantes du lycée mutualisateur et du service juridique de l'administration ont justifié ces horaires par la possibilité de moduler les heures de travail des CUI pour compenser les vacances scolaires. Le SNUipp-FSU 62 a contesté ce mode de fonctionnement en rappelant que l'annualisation des contrats de travail de ces personnels était illégale. Les AVS et EVS sont placés en congé de fait lors des vacances scolaires et doivent percevoir une indemnité pour ces journées non travaillées, sans avoir à récupérer ces heures. La conciliation ayant été refusée par l'ensemble des parties présentes, une plaidoirie aura lieu le jeudi 12 mai 2016. Pour exiger le paiement des heures supplémentaires et obtenir des dommages et intérêts, les AVS et EVS en contrat CUI-CAE peuvent contacter le SNUipp-FSU 62 pour constituer un dossier.





## Lettre ouverte au recteur de l'académie de Lille

Monsieur le Recteur,

Le SNUipp-FSU 62 avait déjà constaté avec surprise l'an dernier que vous aviez choisi arbitrairement et sans aucune concertation, de défavoriser les professeurs des écoles du Pas-de-Calais et d'appliquer un ratio inférieur à celui du Nord pour l'accès à la Hors classe.

Cette année encore, vous persistez dans cette méprise.

Le SNUipp-FSU 62 a dénoncé, cette année comme l'année dernière, ce choix ni transparent, ni équitable, qui lèse plus d'une quarantaine de collègues de notre département.

Le SNUipp-FSU 62 vous demande, par cette lettre ouverte, de réparer cette injustice en permettant à tous ces personnels lésés d'accéder à la Hors-classe dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour les uns et depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour les autres, comme cela aurait dû se faire si vous aviez respecté le ratio national.

Le SNUipp-FSU 62 espère aussi qu'une réponse rapide sera donnée à cette lettre ouverte : un nouveau « silence radio » ne serait pas digne de ce que vous appelez souvent le « dialogue social » qui est resté davantage un dialogue de sourds l'an dernier !

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation et aux valeurs d'équité et de transparence.

Le SNUipp-FSU 62

Ce que réclame le SNUipp-FSU

Dans une période où le point d'indice est gelé pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la seule progression des salaires qui reste aux personnels est liée à l'avancement inégalitaire puisque le rythme n'est pas le même pour tous. C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue de rappeler son opposition à la hors-classe qui est un échelon accessible à une petite minorité d'enseignants et revendique **l'avancement le plus rapide pour tous**, avec la création de nouveaux échelons dans la classe normale se terminant à **l'indice terminal 783 pour TOUS** !



**PROMOTIONS**

## 10 questions sur le syndicat...

### 1/ A quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU c'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

### 2/ Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répétera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

### 3/ Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre au SNUipp-FSU.

### 4/ Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

### 5/ Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul !  
Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

### 6/ Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie

(voir l'idée n°7 !)

### 7/ Le syndicat s'occupe trop de pédagogie (voir l'idée n°6 !)

Il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

### 8/ Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

### 9/ Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp-FSU jouent, pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections professionnelles. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n°3, 6, 7, 8...)



### 10/ C'est trop cher

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables.

En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (voir idée n°2)

**N'hésitez plus ! Syndiquez-vous en ligne :**

<https://adherer.snuipp.fr/62>